

2023-01-19-16 : Tarification 2023 pour les Bibliothèques

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf janvier à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 13/01/2023
Date d'affichage: 31/01/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Frédérique LEHON se retire du vote

Étaient excusés :

Hervé BLANCHAIS, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Françoise PASSELANDE, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Dominique MENARD, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Brigitte OLIGNON donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Jean-Marc COTTIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Michel BOURCIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'axe 3.3 du Projet de territoire de la CCVHA « Promouvoir une offre culturelle et de loisirs pour tous, en phase notamment avec les attentes d'une population jeune et plus urbaine » ;

VU le plan d'action n°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » de la démarche RSO de la CCVHA ;

CONSIDÉRANT que l'harmonisation des conditions d'accès aux bibliothèques (gratuité ou tarification, règles de prêts...) relève de l'intérêt communautaire et sera à questionner ultérieurement ;

CONSIDÉRANT que des tarifs différents sont actuellement appliqués dans les bibliothèques intercommunales et associatives et qu'il y a lieu de les maintenir pour l'année 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Madame RIOU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider les tarifs 2023 suivants :

Secteur	Bibliothèque	Tarification	Gratuité
Secteur de Châteauneuf Sur Sarthe	Bibliothèque de Châteauneuf sur Sarthe	Abonnement individuel : 5 € 1 ^{er} adulte, 3 € 2 ^{ème} adulte, gratuit pour les enfants et demandeurs d'emploi	Gratuité pour les collectivités (écoles, structures petite enfance...) et les assistants maternels
	Bibliothèques de : - Cherré (Les Hauts d'Anjou) - Contigné (Les Hauts d'Anjou) - Marigné (Les Hauts d'Anjou) - Miré - Querré (Les Hauts d'Anjou)	Gratuité pour les adhérents	
Secteur du Lion	Bibliothèque de	10 € par famille	

d'Angers	Vern d'Anjou (Erdre en Anjou)		
	Bibliothèques de : - Andigné (Le Lion d'Angers) - Chambellay - Gené (Erdre en Anjou) - La Jaille Yvon - Sceaux d'Anjou	Gratuité pour les adhérents	
Secteur de Bécon les Granits	Bibliothèques de : - La Cornuaille (Val d'Erdre Auxence) - Saint Augustin des Bois - Villemoisin (Val d'Erdre Auxence) - Saint Sigismond	8 € par famille	

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 19 janvier 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président